

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 17 avril 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept avril à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude GOUJON, Philippe VIDAL, Jeanine NONROY, Marie-Claire FRYDER
Catherine GIL, Gilles CREPEL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Fabrice
VANQUATEM, Françoise VON-LUSCHKA, Béatrice WILLOQUAUX, Josiane
LIGONNIERE.

Etaient excusés : Bernard JEREZ, Christine ROMAIN.

Ont donné procuration : Bernard JEREZ à Jeanine NONROY,
Christine ROMAIN à Philippe VIDAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 10/04/2015

Secrétaire de séance : Norbert ALAÏMO

L'adjoint soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

Objet : *Détail des subventions aux associations - 2015*

Ouï l'exposé de Monsieur Claude GOUJON, adjoint en charge du budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **FIXE** le détail des subventions 2015 accordées aux associations ainsi qu'il suit :

Amicale Meillade	3 000
Art Tention	1 200
Rébourdelis	600
Chorale 4 chœurs	500
Comité des Fêtes	7 000
Coopérative scolaire	2 295
Diane Montpeyroux	700
Foot ball	4 500
Foyer de l'Amitié	1 200
Foyer Rural	6 200
Société de chasse	1 000
Spéléo club	1 000
Séniors Vallée Dorée	300
Syndicat des Vignerons de Montpeyroux	4 500
L'atelier du Lundi	900
Les concerts d'Arboras	200
Dysse animée	2 500
Mieux-être	500
La Boule ensoleillée	150

oooooooooooooooooooo

Objet : Tarifs des séjours enfants – été 2015

Où l'exposé de l'élú en charge du dossier enfance jeunesse, qui présente le projet d'organiser des mini-camps pour les enfants de l'école de Montpeyroux cet été ; soit les 15,16, et 17 juillet et les 27, 28 et 29 juillet au bord du Lac du Salagou, pour les enfants du CP au CM2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **FIXE** ainsi qu'il suit le montant de la participation qui sera demandée aux familles pour les séjours enfants organisés durant l'été 2015 :
15 € par jour et par enfant.

La séance est levée à 19h40